

R é s u m é

de la I^{re} Séance du 31 Janvier 1919.

oooooooooooooooooooooooooooo

I^o Crédits.

Ce que la France veut, c'est que son compte courant avec la Suisse ne soit pas débiteur. Si donc la balance entre le produit de ses exportations et de ses importations avec la Suisse est établie; la question des crédits se borne à la liquidation des crédits en cours.

L'excédant des importations sur les exportations a causé une baisse du change français à laquelle la France se propose de remédier en cas de besoin au moyen de:

- a) la prolongation des crédits déjà consentis.
- b) la vente des titres déposés auprès de la Société Financière.

L'état actuel des exportations par rapport aux importations permet de supposer que l'équilibre cherché est à peu près atteint.

II^o Charbon.

Malgré l'appoint fourni par la région de la Sarre, la France doit elle-même importer du charbon d'Angleterre.

Les opérations de vente et d'achat étant en relation étroite avec le change, la France propose de ne pas fixer un prix immuable pour une longue période: elle propose trois mois.

La France croit qu'en fixant pour le charbon un prix équitable; inférieur d'ailleurs aux prix allemands; suffisant par contre pour établir la balance nécessaire entre le produit des exportations et celui des importations, la question des crédits pourra être réduite à la liquidation des crédits en cours.



III^o Bétail.

La Suisse a offert de livrer 5000 têtes au printemps plus un nombre à déterminer en automne.

La France n'a pas encore fait de déclaration formelle au sujet du chiffre exact qu'elle désire importer.

Les deux parties sont d'accord pour adopter le mode d'achat adopté avec l'Allemagne.

IV^o Blocus.

1) Le blocus des Pays Centraux sera maintenu jusqu'à la paix définitive.

2) La France prévoit pour la Suisse la reprise des relations commerciales avec les pays tels que la Roumanie, la Serbie; la Bohême; elle envisage d'autre part un allègement des restrictions frappant les exportations suisses vers les Pays Centraux et la facilité pour les marchandises suisses de transiter à destination des Pays du Nord.

3) L'exportation de Suisse en France restera par contre soumise aux contingents actuellement en vigueur.

Point de vue protectionniste adopté dans ce domaine par la France.

4) La Suisse est invitée à fournir indication au sujet du contingent de broderies qu'elle désirerait pouvoir exporter.

5) La France attend le résultat du recensement du coton en Suisse.

V^o Bois.

La France déclare renoncer à sa demande d'importation en bois.

La situation découlant de l'accord du 1^{er} Mai 1918 devra toutefois être liquidée.

VI^o Suite des Négociations.

La France rédigera un projet qui sera soumis aux délégués suisses. Ce projet portera notamment sur:

- a) l'accord commercial franco-suisse,
 - b) le charbon,
 - c) le bétail.
-